



# UNION INTERPARLEMENTAIRE

## Assemblée générale

**Point 114 (I) de l'ordre du jour : Coopération entre  
l'Organisation des Nations Unies et  
l'Union interparlementaire**

**Déclaration du Secrétaire général, M. Anders B. Johnsson**

**Nations Unies  
New York, 3 novembre 2008**

**Seul le texte prononcé fait foi**

Monsieur le Président,

Le mois dernier, l'un de vos illustres prédécesseurs à la présidence de l'Assemblée générale, M. Theo Ben Gurirab, aujourd'hui Président du Parlement namibien, a été élu à la présidence de l'Union interparlementaire. Il m'a prié de faire ce discours en son nom et au nom de l'UIP et de vous dire qu'il se réjouissait vivement à l'idée de travailler en étroite collaboration avec vous au renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union interparlementaire.

Comme l'atteste le dernier rapport du Secrétaire général de l'ONU, la coopération entre nos deux organisations a été, ces deux dernières années, ample et approfondie. Elle a porté sur la paix et la sécurité internationale, le développement, le dossier du financement et du commerce international, la démocratie, l'égalité entre hommes et femmes, et les droits de l'homme. Je ne m'attarderai pas sur cet ordre du jour très complet et me bornerai à souligner quelques points présentant un intérêt particulier pour notre futur travail en commun.

Il y a deux ans, l'Assemblée générale a adopté une résolution ambitieuse sur la coopération entre l'ONU et l'Union interparlementaire où elle se félicitait de l'action menée pour que les parlements apportent une contribution accrue à l'Organisation des Nations Unies. On y engageait l'Union interparlementaire à contribuer davantage encore aux travaux de l'ONU, notamment ceux des organes nouvellement créés tels que la Commission de consolidation de la paix, le Forum pour la coopération en matière de développement et le Conseil des droits de l'homme. J'ai le plaisir de vous annoncer que des progrès substantiels ont été accomplis sur tous ces fronts.

Depuis l'adoption de cette résolution, l'UIP a travaillé en étroite collaboration avec la Commission de consolidation de la paix en s'appuyant sur l'idée que la mise en place d'institutions fortes de bonne gouvernance était une condition préalable essentielle à une paix durable. De ce point de vue, l'institution parlementaire, en tant que forum propice à la réconciliation nationale où partis politiques de la majorité comme de l'opposition recherchent un consensus sur les objectifs nationaux de développement, mérite une attention particulière. L'UIP entend continuer à travailler avec la Commission en vue de faire participer plus pleinement les parlements des pays dont la Commission examine la situation aux initiatives visant à promouvoir la gouvernance démocratique ainsi que le dialogue et la réconciliation au niveau national. Au risque d'énoncer une évidence, j'ajouterai que la démocratie ne saurait s'épanouir dans les pays où le Parlement est négligé.

L'UIP suit de près également les travaux du Conseil des droits de l'homme, en particulier pour ce qui a trait à l'examen périodique universel du respect par les Etats membres de l'ONU de leurs obligations et engagements en matière de droits de l'homme. Au moment même où je m'exprime ici aujourd'hui, des membres de commissions parlementaires des droits de l'homme sont réunis au Siège de l'UIP à Genève pour des discussions avec le Conseil des droits de l'homme et le Haut-commissariat aux droits de l'homme en vue de mettre au point un plan d'action pour une participation parlementaire à la procédure d'examen périodique universel. Cela s'inscrit dans notre action visant à garantir une participation plus active des parlements aux mécanismes internationaux de surveillance et de suivi des droits de l'homme. Cela suppose que l'on associe plus tôt les parlementaires à l'établissement des rapports périodiques nationaux devant être soumis à l'ONU, que l'on soumette les conclusions et recommandations des Nations Unies au Parlement pour examen et suite à donner, et que l'on renforce la fonction de contrôle du Parlement sur le respect des engagements internationaux.

En ce qui concerne le Forum pour la coopération en matière de développement (DCF) du Conseil économique et social, l'UIP a joué un rôle dans l'élaboration de l'ordre du jour et dans la définition des méthodes de travail de cette instance. En juin, nous avons organisé le volet parlementaire du Forum des parties prenantes du DCF sur le thème Rôle des parties prenantes nationales et locales dans l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'aide. Le rapport de cette réunion, présenté au DCF à sa première session de fond en juillet, a influé sur les résultats du troisième Forum international sur l'efficacité de l'aide. Et dans le Programme d'action d'Accra, on fait état très clairement du rôle des parlements dans la conception des plans nationaux de développement, dans une gestion plus transparente des finances publiques, et dans la supervision des évaluations communes.

Dans le rapport du Secrétaire général, on trouve de nombreux exemples de la mobilisation par l'UIP des parlements au service des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Président nouvellement élu de l'UIP qui, en tant que président de l'Assemblée générale, avait présidé à l'élaboration de la Déclaration du Millénaire, est déterminé à redoubler ces efforts. Sous sa tutelle, l'UIP entend aussi poursuivre la campagne parlementaire qu'elle a lancée en 2007 pour susciter une dynamique politique de soutien aux négociations en cours pour lutter contre les changements climatiques.

Monsieur le Président,

La résolution 61/6 de l'Assemblée générale appelait en outre au développement, en tant que réunions conjointes ONU-UIP, des Auditions parlementaires annuelles tenues à l'ONU ainsi que des autres réunions parlementaires spécialisées tenues dans le cadre des grandes conférences des Nations Unies. Nous organisons tous les ans une réunion parlementaire durant la session de la Commission de la condition de la femme afin de mobiliser les parlementaires sur le thème principal soumis l'examen de la Commission. Et la Réunion de haut niveau sur le VIH/ sida de cette année était assortie d'une réunion parlementaire UIP-PNUD-ONUSIDA où l'on a formulé des recommandations très concrètes sur les politiques à engager. Pour la deuxième fois, l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies est organisée conjointement par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et le Président de l'UIP. L'un des sujets à l'ordre du jour de l'Audition en novembre est la « Responsabilité de protéger », au sujet de laquelle nous escomptons un échange de vues animé. Le Secrétaire général de l'ONU recommande que le rapport de cette audition soit distribué comme document officiel des Nations Unies, proposition que, cela va sans dire, nous approuvons. Nous espérons vivement pouvoir compter aussi sur votre soutien.

Monsieur le Président,

La semaine dernière, vous avez convoqué une table ronde interactive de l'Assemblée générale sur la question de la crise financière mondiale. Deux semaines plus tôt, des membres des 154 parlements représentés à l'UIP tenaient un débat similaire à la faveur de la 119<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. La résolution qu'ils ont adoptée à cette occasion plaide pour une approche universelle et multilatérale face à une crise qui s'étend bien au-delà de la sphère financière. La résolution fait état à plusieurs reprises de la nécessité d'assurer la justice, la transparence et la fiabilité. On y invite les parlements à faire en sorte que des protections soient mises en place pour éviter que de pareilles crises ne se reproduisent et, plus généralement, on y invite les parlements à exercer un plus grand contrôle démocratique sur les finances et l'économie. On y exhorte par ailleurs les gouvernements, indépendamment de la crise, à rester vigilants par rapport aux engagements internationaux d'atteindre les OMD et les autres objectifs de

développement décidés au niveau international. Enfin, la résolution nous donne pour mandat d'organiser, dans les plus brefs délais, une conférence parlementaire chargée d'examiner les causes de la crise et de définir des moyens de remédier à ses conséquences. Nous espérons vivement pouvoir compter sur votre soutien et votre coopération lorsqu'il s'agira de concrétiser cette proposition.

Monsieur le Président,

Lorsque vous avez pris ses fonctions de président de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, vous avez présenté la démocratisation de l'ONU comme l'un des principaux thèmes que devra examiner l'Assemblée générale durant l'année à venir. Nous ne pouvons que saluer cette décision car il s'agit d'un sujet auquel l'UIP consacre elle aussi une grande attention.

Il y a deux ans, lorsque nous avons pris la parole devant l'Assemblée générale sur la question de la coopération entre l'ONU et l'UIP, la deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement s'était tenue peu de temps auparavant, ici même au Siège de l'ONU. Les dirigeants parlementaires avaient publié une déclaration politique intitulée Comblent le déficit démocratique dans les relations internationales. Ils y exprimaient leur soutien à la réforme de l'ONU, notamment la revitalisation de l'Assemblée générale et la mise en place d'un Conseil de sécurité plus représentatif, et ils y soulignaient la nécessité de rendre l'ONU plus démocratique et responsable devant les peuples qu'elle sert dans le monde entier. Ils recommandaient à cette fin que la coopération entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP soit sensiblement renforcée et développée dans le cadre d'un partenariat stratégique.

Comme le suggère le rapport du Secrétaire général, cette ambition peut être servie par un dialogue régulier entre le conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et les dirigeants de l'Union interparlementaire, dans la perspective d'une plus grande cohérence des travaux des deux organisations. Toutefois, cet objectif doit aussi être placé au premier rang de vos délibérations ici à l'ONU. L'UIP est prête à s'engager dans ce dialogue, et nous vous invitons à vous joindre à nous. Dans son rapport, le Secrétaire général propose que vous consacriez un point particulier à cette question. Nous sommes convaincus que les Etats membres seront disposés à soutenir cette proposition. Ce serait un moyen important par lequel vous pourriez concrétiser votre ambition de démocratiser l'ONU.

Je vous remercie de votre attention.